



Bourse d'études postsecondaires

Chaque année, la FISMR remet des bourses d'études à des étudiants qui poursuivent des études postsecondaires :

- 500 \$ pour un étudiant inscrit à un DEP ;
- 750 \$ pour un étudiant inscrit au CÉGEP ;
- 1 000 \$ pour un étudiant inscrit à l'université*.

*Une seule bourse de niveau 2e et 3e cycle sera octroyée par personne.

Un montant de 500\$ est accordé pour un(e) étudiant(e) à temps partiel et 1000\$ pour un(e) étudiant à temps plein.

La Fondation se réserve le droit de limiter le nombre de bourses en fonction des demandes. Elle privilégie l'octroi d'une seule bourse par niveau d'enseignement par année.

Conditions d'admissibilité

- Avoir une adresse permanente à Saint-Marc-sur-Richelieu ;
- Être inscrit à temps complet dans une institution postsecondaire reconnue par le MEES¹, preuve à l'appui (une photocopie de l'acceptation) ;
- Être âgé d'au moins 16 ans ;
- Ne pas avoir déjà obtenu de bourse de la FISMR pour ce niveau d'enseignement ;
- Expliquer par écrit les raisons pour lesquelles vous méritez cette bourse en respectant les critères exigés.

Critères d'évaluation des demandes

- La description de vos objectifs professionnels, de votre engagement dans votre parcours scolaire, de vos occupations parascolaires, de votre implication au sein de la communauté, d'organismes ou de votre famille ;
- Le soin apporté à la qualité de la langue et à la présentation de la demande ;
- La longueur du texte entre 250 et 500 mots ;
- La présence d'une lettre rédigée par un représentant de l'institution d'enseignement (enseignant, directeur, etc.) qui démontre votre motivation et votre engagement dans ce projet de formation.

Date limite pour soumettre une candidature : le 30 juin 2020

Le dossier de candidature complet doit être envoyé par la poste au 102, rue De la Fabrique, Saint-Marc-sur-Richelieu, J0L 2E0. Le sceau de la poste fera foi de la date d'envoi.

ou par courriel à : info@fondation-stmarc-fismr.com

Remise des bourses : le 22 août 2020

La remise des bourses aura lieu le 22 août 2020 lors du souper du tournoi de golf de la FISMR. Pour l'occasion, les récipiendaires seront appelés à faire une brève présentation de leur projet d'études.

¹ Ministère de l'Éducation, des Études supérieures.



Formulaire de demande – Bourse d'études postsecondaires

Nom : _____ Âge : _____

Adresse du domicile (no. civique, rue) : _____

Code postal : _____ Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Établissement scolaire : _____

Programme/année : _____

Veillez joindre les documents suivants à ce formulaire :

- Un texte, d'une longueur devant comporter entre 250 et 500 mots, expliquant les raisons pour lesquelles vous méritez cette bourse en tenant compte des critères suivants :
 - description de vos objectifs professionnels ;
 - démonstration de votre engagement et de votre implication dans le milieu scolaire, au sein de la communauté, d'organismes ou de votre famille, ainsi que de vos occupations parascolaires ;
 - soin apporté à la qualité de la langue française et à la présentation de la demande;
- Une lettre rédigée par un agent de l'éducation (enseignant, directeur, etc.) côtoyé au cours des deux dernières années qui démontre votre motivation et votre engagement dans votre projet de formation.
- Une photocopie de l'acceptation à une institution scolaire reconnue par le MEES.

Faire parvenir votre demande pour le 30 juin 2020 par la poste au :

FISMR
102, rue De la Fabrique
Saint-Marc-sur-Richelieu (Québec)
J0L 2E0

ou par courriel à : info@fondation-stmarc-fismr.com